

Remise à niveau S.S.I.A.P. 3 (Chef de service)

Public concerné

- Titulaire du diplôme S.S.I.A.P.3, ERP3, IGH3, ne pouvant justifier d'au moins 1607 h d'activité sur les 36 derniers mois et titulaire du PSC1 (moins de 2 ans) ou du SST ou du PSE 1 en cours de validité.
- Certificat médical d'aptitude physique (- de 3 mois).

Objectif de la formation

Maintien des connaissances dans le cadre de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et IGH.

Contenu de la formation

- Documents administratifs :** 3h00
Les obligations en matière d'affichage
Elaboration des cahiers des consignes et du permis feu (GN13)
Suivi et planification des contrôles réglementaires
Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc....)
- Commissions de sécurité** 3h00
Composition des commissions de sécurité
Rôle et missions des commissions de sécurité
Documents à transmettre/à tenir à disposition (notice, registre)
- Réglementation :** 7h00
Règlement de sécurité dans les ERP et dans les IGH.
Rappel des textes sur les moyens de secours et code du travail.
Rôle du chef de service en qualité de membre de jury SSIAP.
Connaissance de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.
- Notions de droits civil et pénal :** 2h00
La délégation de pouvoir et de signature – La responsabilité civile et pénale – Le délit de mise en danger d'autrui.
- Fonction maintenance :** 2h00
Contextes d'obligations réglementaires.
Aspects juridiques (contrats avec obligation de moyens, de résultat) – Différents types de contrats – Normalisation.
- Etude de cas:** 3h00
Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant : Rappel de la méthode, lecture de plan, rédaction d'une notice technique de sécurité.
- L'accessibilité des personnes handicapées :** 2h00
Les dispositions réglementaires.
- Analyse des risques :** 5h00
Evaluation du maintien du niveau de sécurité
Rappels : Le document unique – Le plan de prévention – Evaluation des risques de travaux par points chauds
- Moyens de secours :** 2h00
Evolution des textes réglementaires :
Moyens d'extinction incendie - Moyens d'alerte de secours
Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
Connaître et savoir exploiter un SSI
- Organisation d'un service de sécurité incendie :** 6h00
Gestion du personnel et des moyens du service
Organisation du service - Recrutement
Missions – Equipements - Organiser les rondes - Documents du service

Validation de la formation

(Agrément Préfecture Alpes Maritimes INSEIT n°0027-2016 bis)

Attestation de fin de stage
(Pour les titulaires des diplômes ERP3 - IGH3, la remise à niveau entraîne la délivrance du diplôme S.S.I.A.P.3 par équivalence)

Effectif prévu : De 6 à 10

Durée de la formation :

35 heures (5 journées)

HORAIRES : Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 13h30-17h00

Personnes à contacter :

Caroline LAMBERT
Bruno JEAN-FAURE

Lieu de formation :

INS.E.I.T.

Espace Nikaïa
Avenue du Docteur Victor Robini
06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

Fax : 04 93 18 02 01

www.inseit.com

email : inseit.formation@wanadoo.fr

OU SUR SITE ENTREPRISE

FILIERE PREVENTION SECURITE